

D'ailleurs, aux yeux de M. Viger la résignation des ministres et les procédés qui l'accompagnèrent soulevaient une question importante de droit constitutionnel, et s'attaquaient à la base même du gouvernement responsable qu'il entendait et fit fonctionner de la même manière que MM. Baldwin et LaFontaine. On ne voulut pas même l'écouter.

Un seul trait suffira pour convaincre de la pureté et de l'élévation des sentiments qui inspirèrent la conduite de M. D. B. Viger :

— Vous pouvez avoir raison, lui disait un jour le Juge-en-Chef Vallières ; mais c'est un grand tort que d'avoir raison contre tous ses compatriotes.

— L'avenir me jugera, répondait M. D. B. Viger.

D'ordinaire, les traîtres n'en appellent pas à la postérité pour juger de leurs actions.

Certes, il fallut à M. LaFontaine toute la mâle énergie dont il était doué pour que son opinion fût assez sacrée à ses yeux pour abandonner ainsi tout à coup la magnifique position où il s'était placé ; il fallut surtout une grande confiance chez tous ses partisans pour ne pas l'avoir blâmé de cet acte, le suivre résolument dans l'opposition et reprendre, pour une nouvelle lutte, des armes qui n'avaient pas eu le temps de se rouiller. Ce fut là son succès et sa raison.

Faudrait-il conclure de ces événements que Lord Metcalfe n'était pas un homme sensible, très-généreux, et ami sincère des Canadiens ? Non, mais le cours des choses a voulu que l'espèce d'absolutisme qu'il s'était vu forcé d'exercer à la Jamaïque et aux Indes ait rendu son caractère extrêmement jaloux de son autorité. Dès les premiers jours de son arrivée, il avait dû entrer en dispute avec son Conseil, non moins jaloux de ses prérogatives ; et c'est alors que, dans une dépêche à Lord Stanley, il lui manda quelle divergence d'opinion existait entre lui et ses ministres : " On veut, écrivit-il, " que j'exerce le patronage du gouvernement d'une manière exclusive et en " faveur des partisans du ministère, que je proscrive ses adversaires et que " je n'aie point de jugement à moi." Cet état de choses ne pouvait durer et amena la crise dont on vient de parler.

Inutile de dire que Lord Metcalfe eut pour lui dans cette circonstance tout le parti anglais du Bas-Canada et les tories du Haut, et que les uns et les autres crurent leurs beaux jours revenus. De toutes parts plurent les adresses de félicitation. Son Excellence répondit à toutes ; la réponse qu'il fit à l'adresse du District de Gore fit surtout grand bruit ; il y était dit, ent'autres choses : " Mais, si vous entendez que le Gouvernement devrait être " administré d'accord avec les vœux bien entendus et les intérêts du peuple ; " qu'on devrait adhérer fidèlement aux résolutions de septembre 1841 ; que " le Conseil devrait pouvoir offrir ses avis en toute occasion, qu'il s'agisse de " patronage ou d'autre chose, et que le Gouverneur devrait le recevoir avec " l'attention due à ses Conseillers constitutionnels, et les consulter dans tous